



COVID 19: Informations financières à destination des familles. (demi-pension, internat, annulations des séjours, etc...)

publié le 26/03/2020 - mis à jour le 26/04/2020

Service Gestion du collège,

Voir point 5 mise à jour du 17 avril 2020

Veillez trouver ci-dessous le **récapitulatif des mesures financières prises ou à venir**, compte tenu du contexte sanitaire national.

1- Une remise d'ordre (= déduction) a été appliquée à toutes les familles d'élèves demi-pensionnaires ou internes à compter du 16/03/2020 jusqu'à 31/03/2020 dans un premier temps, et se prolongera jusqu'à la réouverture du collège.

Lorsque les créances (factures) ont été réglées, **la remise d'ordre génère un excédent de versement des familles qui sera conservé en avance pour régler en partie le 3e trimestre** (la déduction d'avance sera visible sur la facture du 3e trimestre).

Lorsque des créances restaient impayées, la remise d'ordre viendra en déduction des sommes qui étaient dues.

2- Les bourses nationales excédentaires du 2e trimestre ont été réglées ;

3- Le prélèvement automatique prévu le 15/04/2020 a été annulé ;

4- La constatation (facture) des frais scolaires du 3e trimestre interviendra à la reprise d'activité ;

5 Les séjours :

Un courrier global d'information des familles des élèves inscrits à un des 3 séjours (Angleterre- Ile de Ré - Lozère) est en préparation, il nous manque encore quelques informations pour le finaliser. Ce courrier **sera publié sur site et envoyé par Pronote aux familles** concernées. En attendant, les décisions suivantes ont été prises.

- **Le séjour à Bristol a dû être annulé : Les opérations de remboursement**, par virement sur compte bancaire, **des familles ayant versé une participation ont été effectuées** (délai approximatif d'une semaine avant apparition sur compte dont le RIB a été fourni) ; Le cas échéant, une déduction des arriérés de restauration et hébergement a été opérée.
- **le séjour sur l'île de Ré a dû être annulé : Les opérations de remboursement**, par virement sur compte bancaire, **des familles ayant versé une participation ont été effectuées** (délai approximatif d'une semaine avant apparition sur compte dont le RIB a été fourni) ; Le cas échéant, une déduction des arriérés de restauration et hébergement a été opérée.
- **Le séjour en Lozère est décalé à fin septembre - début octobre** : le centre « Grandeur nature » nous a proposé cette solution, ce qui permettrait aux élèves inscrits de partir en début de 5ème au lieu de fin de 6ème. **Les familles auront le choix entre maintenir l'inscription de leur enfant ou se faire rembourser**. Les places libérées seront proposées aux élèves qui étaient sur liste supplémentaire les deux dernières années et nous ouvrirons si nécessaire une nouvelle série d'inscriptions. **Les règlements sont dans l'immédiat conservés** dans la perspective de ce report, mais **les familles qui choisiront le désistement seront remboursées** pour la fin de l'année scolaire au plus tard.

Dans tous les cas, nous restons à votre écoute pour toutes questions que vous pouvez formuler par mail au service intendance : int.0170144p@ac-poitiers.fr

